



Ecole des filles Verlinghem

Cent cinquante ans nous séparent de la promulgation de la loi Duruy rendant obligatoire dans toutes les communes de plus de 500 habitants la création d'une école primaire de filles. Elle marque le début du développement de l'éducation des jeunes filles en France.

Dès 1836, une ordonnance incite chaque commune à se doter d'une école primaire pour filles. Cependant, contrairement aux écoles de garçons, l'ouverture d'écoles de filles se fait très rare. Leur éducation est en grande majorité dispensée par des congrégations religieuses. Ces jeunes filles destinées à tenir le rôle d'épouses puis de mères, suivent des enseignements qui leur inculquent les bases de la parfaite ménagère et des notions d'instruction religieuse.

Nombreux sont les politiques et membres du gouvernement qui sont effrayés par l'influence de l'Eglise dans l'éducation des jeunes filles. C'est dans ce contexte que, le 10 avril 1867, la loi Duruy est votée. Dorénavant, les institutrices laïques ne peuvent plus être remplacées par des congréganistes dans les écoles. Des modifications sont apportées dans le programme scolaire obligatoire des jeunes filles. Celui-ci comprend l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des rudiments du calcul, une éducation morale et religieuse et des « travaux d'aiguille ». Désormais, deux tiers des jeunes filles sont scolarisées. La Troisième République instaure, sous l'impulsion de Jules Ferry et grâce aux lois scolaires de 1881-1882, la gratuité, l'obligation scolaire de 6 à 13 ans et la laïcité, sans établir de différence entre les filles et les garçons.

Au cours des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, l'interdiction de recevoir dans une même classe, voire un même bâtiment, des garçons et des filles fait son apparition. La mixité continue pourtant d'exister dans les villages les plus modestes où les effectifs sont insuffisants pour la création d'une école de filles distincte de l'école de garçons. Il faudra attendre les années 1960 pour voir se généraliser la mixité dans l'enseignement.

Des travaux d'aiguilles à la puériculture.

Lire, écrire, compter, coudre et tricoter ! Voilà ce qu'une petite fille doit savoir en sortant de l'école primaire.

Les travaux d'aiguilles entrent dans les programmes scolaires dès la révolution. Pour les législateurs, il est nécessaire que les femmes sachent lire et écrire mais il ne faut surtout pas les couper du travail manuel qui sera la principale activité de leur vie. Ainsi, les travaux d'aiguilles doivent permettre aux futures épouses et mères de confectionner et d'entretenir les vêtements de la famille. On leur enseigne donc le crochet, le tricot, le marquage (traçage de lettres sur les tissus), la couture, le raccommodage, la coupe et la confection des vêtements.

Les travaux d'aiguilles sont enseignés par l'institutrice, ou à défaut et notamment en cas d'école mixte, par une maîtresse de couture rétribuée. Pour obtenir leur brevet, les postulantes institutrices doivent savoir manier l'aiguille. Des cours de couture sont même dispensés aux élèves des écoles normales de filles.

A mesure que le siècle avance, le programme de l'enseignement manuel évolue et s'étouffe tout en maintenant le but de transformer les fillettes en parfaites ménagères. Les travaux d'aiguilles vont se limiter à la couture, au marquage et au tricot mais vont s'ajouter des notions de cuisine, de jardinage, d'hygiène et de puériculture.

La première école communale de filles

Entre 1789 et 1850, la fréquentation scolaire est assez peu élevée à Verlinghem, elle oscille entre 30 et 40 élèves. Les inspecteurs de l'instruction primaire qui se succèdent déplorent la situation de l'enseignement dans la commune. Voici ce que l'un d'eux énonce dans un rapport établi en 1852 « La situation qui est des plus déplorable au point de vue matériel et de l'enseignement est toujours la même. L'école des filles est insuffisante pour les besoins de la localité et déjà une autre serait ouverte si l'on craignait qu'il en résulte un conflit au sein du conseil municipal». Le logement de l'instituteur qui doit accueillir bientôt une nouvelle école de filles y est décrit comme insalubre.

A la suite de ces rapports successifs, la commune décide d'établir l'école de filles dans une maison sise rue du Chêneau. Cette habitation privée est louée à la commune à la condition que l'école soit dirigée par des religieuses. L'abbé Drumez, curé de Verlinghem, propose en plus de fournir l'ameublement de l'école et du logement, de payer le traitement des institutrices et demande en contrepartie que l'école accueille gratuitement 20 filles indigentes. A peine dix années après l'ouverture de l'école, elle compte déjà 100 élèves pour trois institutrices. Melle Deboeuf, directrice, est appréciée pour son dévouement et son zèle. En plus du taux de fréquentation scolaire qui a été multiplié par trois, elle a également créé une école dominicale (cours pour adultes). La situation des bâtiments n'est pas la même, ils sont vétustes et exigus. Le conseil municipal décide donc en 1863 la construction d'une nouvelle école de filles.

La deuxième école communale de filles

Les nouveaux bâtiments scolaires pouvant accueillir 120 élèves seront érigés au 40 rue de Pérenchies. A nouveau, l'abbé Drumez s'engage à faire don de 5 000 fr à la commune pour l'aider à payer les frais de construction et d'achat du mobilier scolaire. Cette donation est cette fois faite sans condition sur le choix de confier la direction à une religieuse ou une laïque. Les travaux à peine achevés (ils le seront en septembre 1868), le préfet autorise le transfert dans la nouvelle école de filles en juin 1866.

A la rentrée 1894, suite à la remarque du directeur départemental de l'enseignement primaire, un emploi d'institutrice adjointe est supprimé en raison du nombre très restreint des élèves qui fréquentent l'école publique de filles. A nouveau, en 1904, un poste d'adjointe est supprimé, ramenant le nombre d'institutrices à deux.

Au lendemain de la 1^{ère} Guerre mondiale, Verlinghem est dévastée. L'école de filles détruite, les travaux de reconstruction de la toiture doivent débiter rapidement afin qu'elle soit habitable avant l'hiver 1920. En 1922, les travaux ne sont pas achevés, il reste à exécuter les classes, le logement de l'institutrice, remettre en état la cour et le trottoir. Ils s'achèveront en décembre 1928. La perte de mobilier et de matériel d'enseignement est également à déplorer. En effet, les classes bien pourvues avant la guerre, ont été occupées sans interruption pendant quatre années successives et ont été vidées de tout ce qu'elles contenaient sans que quiconque ait pu y mettre un empêchement.

En 1934, par suite de la réunion des deux écoles publiques en une école mixte (dans l'école de garçons rue du Chêneau), les locaux de l'école de filles sont abandonnés, le logement des institutrices sera quant à lui loué. Durant la 2^{nde} Guerre mondiale, les écoles sont à nouveau endommagées. En 1944, le maire demande l'autorisation de transférer l'école publique mixte dans l'école de la rue de Pérenchies (l'ancienne école de filles) qui se trouve en parfait état d'occupation.

Selon la loi, une école mixte doit être dirigée par une institutrice. Le conseil municipal décide donc en 1944, de confier la direction à une institutrice, en remplacement de l'instituteur. Il estime que cette disposition permet à la fois d'assurer aux enfants des leçons de couture en même temps qu'elle ménage les finances communales (le fait d'être dirigée par un instituteur entraînait pour la commune, une dépense supplémentaire).

En 1974, l'école publique prend le nom d'école publique mixte Gutenberg. En 1976, une nouvelle école est construite. Les locaux sont implantés derrière ceux de l'ancienne école.

La germination et l'école unique

En 1789, 40 garçons et 32 filles fréquentent l'école unique tenue par le maître Guillaume Delannoy. Il est alors autorisé de réunir dans un même lieu les deux sexes. En 1832, le maire de



Ecole des filles de 1868, rue de Pérenchies - début XX^{ème}



Elèves de l'école Sainte Marie - 1922

Lille, président du comité d'instruction primaire, écrit au maire de Verlinghem pour lui rappeler les dispositions de l'ordonnance Royale du 29 février 1816 « les garçons et les filles ne pourront jamais être réunis pour recevoir l'enseignement » et le prie de tenir strictement la main à son exécution. Il est rappelé à l'ordre en 1840, lorsque l'affaire du sieur Peaux, instituteur privé, est connue du recteur. Il admet des filles dans son école, en contravention aux lois qui ne l'autorise que pour l'éduca-

tion des enfants du sexe masculin. Ordre lui est donné de cesser sur le champ cet abus qui ne peut être toléré. Il quittera la commune quelques mois plus tard.

Suite à la loi de 1933 relative à la gémiation des écoles publiques dans les communes où il existe deux classes uniques, l'une de garçons, l'autre de filles, la commune est mise en demeure de les réunir en une unique école mixte. Le conseil municipal donne un avis défavorable à cette gémiation. Il considère en effet qu'elle présente un danger moral pour les enfants. De plus, les travaux à entreprendre nécessiteraient des dépenses supplémentaires qui grèveraient lourdement le budget. En effet, l'insuffisance des locaux scolaires et leur aménagement (cours de récréation séparées et absence de cabinets distincts) ne permet pas le respect de la législation. A la rentrée de 1934, les deux écoles sont pourtant réunies.

La laïcisation et l'école Sainte Marie

En 1894, le directeur départemental de l'enseignement primaire du Nord décide de confier la direction de l'école de filles à un personnel laïc à partir du 1er avril. Les religieuses la congrégation des Filles de l'Enfant Jésus interdites d'enseignement par arrêté préfectoral du 4 avril 1894 et remplacées par des institutrices laïques, organisent des garderies pour permettre aux enfants d'éviter de fréquenter l'école publique. Un comité des écoles libres est créé et bientôt une école catholique de filles s'installe rue du Beau Rang dans des locaux prêtés par M. Wibaux. Elle prend le nom d'école Sainte Marie.

Le Service d'Aide à la Gestion des Archives Communales

Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail de valorisation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : archives@sivomano.fr

Légende photo 1^{ère} de couverture : Ecole des filles en 1868

Source : Archives communales

Mise en page : Service animation et patrimoine - ML

Octobre 2017